

délégués - en exercice ...	91
- présents	46
Pouvoirs	7
Total votants	53

Affaire n°073/02-2022

CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CENTRE DE
GESTION 77 POUR BENEFICIER DU SERVICE DE
MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE.

NOTA :

Le président certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché au siège du syndicat à
Tournan-en-Brie, le 15/02/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 FEVRIER 2022**

L'An deux mil vingt-deux le lundi 7 février à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 31 janvier 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Dominique Becquart.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Marie-Laure MORELLI (arrivée à 18h30) , Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Josiane TROTTIER, Bernard NENY, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de M Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Caldonazzo à M. Rodriguez, (CCVB)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Gautier à M. Green (CCPB)
- de Mme Suzanne Barnet à Mme Morelli (CCPB) .

Absents non représentés :

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Couderc, François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrancois, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Armando Oursel, Yamina Amara,
Excusés : Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Thiery Tasd'homme, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Jean-Marie Chavance, . Patrick Vordonis (excusé), Patrick Salmon (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry (excusé), Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Ludovic Pouillot, Laurence Barbaux.

073. Convention annuelle avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne relative au service de médecine professionnelle et préventive :

Vu les dispositions de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de Seine-et-Marne en matière de médecine préventive ;

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'adhésion du SIETOM 77 au service de médecine professionnel et préventive pour l'année 2022
- **APPROUVE** la tarification du service de médecine
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante ci-annexée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 février 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.